

DECISION n° 8507
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Valenciennes,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France en date du 25 janvier 2023 nommant Monsieur Yoann LAGORCE, directeur d'hôpital, adjoint au directeur des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies, en qualité de directeur par intérim des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies,

Vu la nomination de Madame Margaux FAUQUET en qualité de directrice technique du département achat et approvisionnement de la direction de la logistique du Centre Hospitalier de Valenciennes depuis le 13 octobre 2022,

Vu la fiche de poste précisant les attributions du directeur technique du département achat et approvisionnement de la direction de la logistique du Centre Hospitalier de Valenciennes.

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Margaux FAUQUET, directrice technique du département achat et approvisionnement de la direction de la logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances du département achat et approvisionnement.

A ce titre, Madame Margaux FAUQUET, directrice technique du département achat et approvisionnement de la direction de la logistique, peut engager et réceptionner les dépenses afférentes au département achat et approvisionnement dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des recommandations imposées par la certification des comptes.

Article 2 : Madame Margaux FAUQUET signera :

- les marchés publics, y compris d'acquisition de matériels et d'équipements lourds, dans la limite de 500 000 euros HT afférents au département dont il a la responsabilité,
- les actes de sous-traitance afférents aux marchés publics qu'il aura signés dans la limite de 500 000 euros HT afférents au département dont il a la responsabilité,
- tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation, au suivi et à l'exécution des marchés publics afférents au département dont il a la responsabilité,
- tous les actes juridiques engageant l'établissement et afférents aux centrales d'achats, et autres groupements spécialisés dans la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur sanitaire et médico-social public (lettres d'engagement et conventions) à l'exception des actes dont l'expression du besoin du CHV excède 500.000 euros HT.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Margaux FAUQUET, directrice technique du département achat et approvisionnement de la direction de la logistique, délégation de signature est donnée à

Madame Amandine CAPIEZ, Responsable Département Achats Frais Généraux GHT Hainaut-Cambrésis, à l'effet de signer :

- tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances du département achat et approvisionnement définis à l'article 1 ci-dessus,
- les marchés publics visés au présent article 2 dans la limite de 221.000,00 euros HT,
- les actes de sous-traitance afférents aux marchés publics qu'il aura signés dans la limite de 221.000,00 euros HT,
- tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation, au suivi et à l'exécution des marchés publics dans la limite de 221.000,00 euros HT.

Article 4 : Le directeur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 : La présente décision fait l'objet, sans délai, d'une publication au recueil des actes administratifs, d'un affichage public dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site Internet.

Fait à Valenciennes, le 26 janvier 2023

Le directeur par intérim
Yoann LAGORCE



Décision n° 8507
Délégation de signature

Spécimen des signatures

La directrice technique du département
Achat et approvisionnement de la logistique

Margaux FAUQUET

La Responsable Département Achats
Frais Généraux GHT Hainaut-Cambrésis

Amandine CAPIEZ